



## Règlement du championnat vaudois dressage non-licenciés

### *Qualifications :*

les paires se qualifient dans les épreuves de cat. Libre (BR/SR) ou libre/R (BR/DR)  
Pour des résultats obtenu hors canton de Vaud le cavalier est responsable d'envoyer une liste de résultats à la responsable de discipline, sinon les points ne sont pas comptabilisés.

### *Barème des points :*

50% des partants reçoivent des points :

1<sup>ère</sup> paire 20pts

2<sup>ème</sup> paire 19 pts

etc.

les 10 paires, domiciliées sur Vaud et membre d'une société affiliée à l'AVSH, ayant obtenu le plus de points durant la saison sont qualifiées et invitées au championnat, par le responsable de la discipline.

### *Championnat :*

l'épreuve se dispute en 2 manches FB 05 ou 06 et FB 07 ou 08 la 2<sup>ème</sup> manche dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup>

Le classement se fait en additionnant les points des 2 manches, en cas d'égalité le programme le plus difficile fait la différence.

### *Finance*

#### *D'inscription :*

Fr 90.- pour les 2 manches

#### *Prix, flots*

#### *et plaques*

Aux 30% (200.-, 160.-, 130.-)

Plaques à tous les participants (avec indication du rang)

Flots à tous les partants

Médailles aux 3 premiers

Les prix, plaques, flots et médailles sont offerts par l'AVSH

### *Organisation :*

les sociétés qui désirent organiser le championnat sont priées de prendre contact avec le responsable de la discipline, pour connaître les conditions.